23/01003

DEPARTEMENT DE CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

Séance du 20 Janvier 2023
L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 h 15

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BARTOLI,

Date de la convocation : 12/01/2023
Date d'affichage : 12/01/2023

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoirs :
Absents excusés :
Secrétaire de séance :

Objet : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LA LOI
(en application de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ;
DECIDE :
La création à compter du 1er février 2023 d'un emploi le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures pour exercer les fonctions suivantes :

- Assurer les services postaux, les services financiers et les prestations associées d'une Agence Postale Communale,
- Assurer l'entretien du local,
- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants à la garderie scolaire

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans).
Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin fr garantir l'égal accès aux emplois publics.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président,
Jean-Jacques BARTOLI

Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture,
Et de sa publication le

MAIRIE DE SOLLACARO
Corse du Sud